



Communiqué de presse

22 août 2019

À mi-parcours du projet pilote d'incitation pour les médicaments biosimilaires : des efforts supplémentaires sont nécessaires

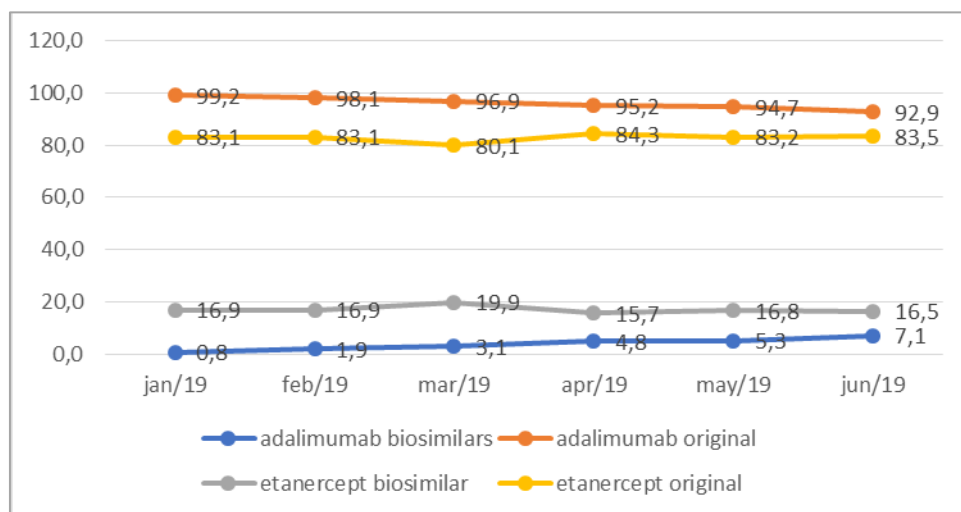
Afin de stimuler l'utilisation de médicaments biosimilaires, un projet pilote pour la prescription de 2 biosimilaires spécifiques – l'adalimumab et l'etanercept – est en cours depuis janvier 2019. Les médecins prescripteurs peuvent recevoir un incitant financier supplémentaire s'ils ont atteint un objectif modéré pour les deux médicaments d'ici la fin de 2019 – à savoir 5%, 10% ou 20% de leurs prescriptions totales sur une année complète – pour ces deux médicaments combinés. L'incitation est due au fait que l'utilisation des médicaments biosimilaires en Belgique est encore extrêmement faible, ce qui a comme conséquence que l'assurance maladie belge ne pourra bénéficier d'économies importantes. C'est la raison pour laquelle l'INAMI a établi ce projet pilote¹, qui a été approuvé par la Commission nationale médico-mutualiste en décembre 2018. C'est dans ce même sens qu'en juin, les principales sociétés pharmaceutiques biosimilaires, ont publié une lettre ouverte² à madame la ministre De Block afin de ne pas affaiblir l'attention nécessaire pour les médicaments biosimilaires sur le marché belge.

¹ <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/prescrire-medicaments/Pages/medicaments-biosimilaires-incident-dehors-hopital.aspx#.XW0SASj7SUK>

² <https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/lettre-ouverte-a-la-ministre-laquo-avec-les-biosimilaires-nbsp-l-rsquo-assurance-maladie-pourrait-economiser-des-centaines-de-millions-nbsp-d-rsquo-euros-raquo.html>

« Les résultats intermédiaires du projet pilote montrent qu'on va dans la bonne direction, mais l'utilisation de médicaments biosimilaires en Belgique reste encore trop basse », déclare Pieter Boudrez, directeur public affairs chez Medaxes. « Actuellement, l'adalimumab, qui est sur le marché depuis novembre 2018, atteint un taux de pénétration de 7,1%. En Allemagne, par contre, cette même molécule détenait déjà une part de marché de 40% en mai 2019, et la part continue d'y augmenter. Pour l'étanercept, les ventes en Belgique atteignent 16,5%, résultats très modérés pour un biosimilaire présent sur le marché depuis déjà 2016. Il est important de noter que les médecins qui n'ont pas encore atteint leur objectif de prescription, peuvent encore accéder à l'objectif d'utilisation ciblé dans la seconde moitié de l'année. »

Evolution uptake adalimumab/étanercept 2019



Chiffres IQVIA jusqu'en juin 2019

Pieter Boudrez conclut : « Les médecins prescripteurs devraient voir dans l'utilisation de nouveaux médicaments biosimilaires une opportunité d'éventuellement revoir certaines lignes directrices de traitement pour chaque domaine thérapeutique concerné. La mise à jour de ces lignes directrices peut notamment augmenter les options de prescription ou annuler les restrictions qui s'y rattachent. Il faut augmenter les efforts pour que les médicaments biosimilaires soient un succès en Belgique. Un plan intégré pour chaque biosimilaire est une nécessité urgente, surtout dans la perspective du prochain accord de gouvernement. »

QU'EST-CE QU'UN MÉDICAMENT BIOSIMILAIRE ?

Les médicaments biosimilaires contiennent la même substance active et ont le même effet thérapeutique que les médicaments de marque. Suivant le cas, leur prix est cependant de minimum 32% à minimum 38% plus bas que le prix original du médicament de marque. Les médicaments biosimilaires sont essentiels pour mettre les traitements biologiques chers à disposition du plus grand nombre possible de patients. C'est pourquoi Medaxes se concentre sur des initiatives visant à accélérer l'utilisation des médicaments biosimilaires en Belgique. Ces médicaments sont en effet tout aussi qualitatifs, sûrs et efficaces que l'original, et sont parfaitement interchangeables. Comme les autres pays européens, la Belgique ne peut se permettre de rater une telle opportunité pour ses soins de santé.

CONTACT EN BIJKOMENDE INFORMATIE

Pieter Boudrez, Public Affairs Director & porte-parole – pb@medaxes.be

+32 (0)477 83 69 07 et +32 (0) 3 820 14 85

[🐦 twitter.com/Medaxes](https://twitter.com/Medaxes) - www.medaxes.be

À PROPOS DE MEDAXES

Medaxes est l'association belge des entreprises pharmaceutiques proposant au plus grand nombre possible de personnes des médicaments génériques, biosimilaires et d'automédication, ainsi que d'autres médicaments et des produits self-care.

En facilitant l'accès à des médicaments de haute qualité au public le plus large possible, Medaxes et ses membres contribuent à un système de soins de santé efficient et durable.

Pour ses membres, Medaxes agit comme une plateforme représentative offrant une large gamme de services en soutien de leurs activités individuelles et intérêts communs.